



## Dossier de presse

25 Mai 2021

# « La PAC du greenwashing »

Benoît Biteau  
Député européen, paysan agronome  
Les Verts / ALE

## Sommaire

<b>1. Benoit Biteau - éléments biographiques</b> .....	<b>3</b>
<b>2. Edito – « La PAC du greenwashing »</b> .....	<b>4</b>
<b>3. La PAC en quelques chiffres et dates</b> .....	<b>6</b>
a. PAC 2014-2020 .....	6
1. Le 1er pilier = 308 milliards d'euros (75% de l'enveloppe) .....	6
2. Le 2nd pilier = 99 milliards (25% de l'enveloppe) .....	6
b. PAC post-2020 : chronique d'un échec.....	7
1. 2018 : Proposition de réforme par le Commissaire Phil Hogan .....	7
2. 2019-2020 : Elections européennes, état d'urgence climatique et Green deal européen .....	8
3. Octobre 2020 : le Conseil et le Parlement amendent chacun de leur côté la proposition de la Commission européenne. Les modifications proposées ne sont pas à la hauteur des enjeux. La proposition du Conseil européen est encore moins adaptée aux difficultés que celle du Parlement. ....	8
4. Depuis Octobre 2020 : « Super-trilogues PAC » de Mars et autres trilogues, quel est l'état des négociations ?.....	9
5. Mai 2021 : Les enjeux des « super-trilogues PAC », seconde édition.....	9
<b>4. « La PAC du greenwashing » : décryptage de la copie d'Octobre 2020</b> .....	<b>10</b>
a. La copie du Parlement européen : la moins pire de toute, mais déjà greenwashée !.10	
1. Les amendements rejetés qui auraient pu améliorer la mauvaise copie du Parlement européen .....	10



2. Les amendements faussement écologiques adoptés par le Parlement européen	12
b. La copie d'Octobre 2020 du Conseil : la flexibilité & la compétitivité au détriment de l'écologie	16
<b>5. Les trilogues et « super-trilogues » PAC : (presque) plus rien pour la transition agroécologique !</b>	<b>17</b>
a. Les renoncements déjà actés :	17
b. Points cruciaux en suspens	20
<b>6. Le Parlement européen peut rejeter la PAC en seconde lecture !</b>	<b>22</b>
a. 166 députés ont rejeté la PAC avant le début des débats en plénière	22
b. 212 députés ont voté contre la PAC après les débats à la plénière d'Octobre 2020	22
c. Le Parlement ayant cédé sur de nombreux points au cours des trilogues, combien de députés voteront contre la PAC ?	22
<b>7. Les 5 sujets qui échappent à la PAC. Et c'est grave !</b>	<b>24</b>
a. "La PAC est au service de chefs d'Etats autoritaires ; voter cette PAC, c'est accepter que l'Europe participe à leur montée en puissance"	24
b. "En faisant le pari irréaliste de l'agriculture 2.0, cette PAC voudrait imposer les robots, le big data et les drones dans les campagnes pour lutter contre le dérèglement climatique"	25
c. "La PAC grave dans le marbre la soumission de l'agriculture européenne aux Etats-Unis et le renoncement à la souveraineté alimentaire"	26
d. "Nous avons 10 ans pour sauver le climat et la biodiversité. La PAC n'est pas contraignante pour remplir nos objectifs climatiques et de biodiversité"	27
e. "En nationalisant la PAC, cette réforme va exacerber la compétition entre Etats membres et fragiliser davantage l'Union européenne"	28



## 1. Benoit Biteau - éléments biographiques



**Benoît Biteau est député européen du groupe Verts/ALE depuis Mai 2019.**

Membre des commissions : Agriculture – Pêche – Développement, il entend bien permettre des changements de fond à l'échelon du continent, notamment via la PAC, afin de réconcilier humain et nature, terre et mer, agriculture et citoyens, par l'émergence de logiques respectueuses des équilibres, des ressources et de l'eau, des biodiversités, du climat et de la santé.

Il est issu d'une lignée de paysans des bords de Seudre, au cœur du prestigieux bassin de l'huître Marennes-Oléron, et de ses zones humides remarquables.

Ingénieur agronome, l'agronomie est sa compétence transversale, mais il est aussi spécialiste de **génétique**, d'**écologie**, de **gestion de l'eau**.

Après de multiples expériences professionnelles dans le public et le privé, dans le monde du développement économique, de la recherche, de la préservation du patrimoine vivant, il devient paysan à 40 ans sur une structure agricole très intensive qu'il convertit à l'agroécologie avec succès. Sa ferme a été lauréate en 2009 du Trophée National de l'Agriculture Durable.

**Vice-président de Poitou-Charentes en 2010**, il démontre que les politiques publiques courageuses et audacieuses peuvent significativement accompagner une modification profonde des pratiques agricoles, à l'instar des résultats obtenus sur sa ferme.



## 2. Edito – « La PAC du greenwashing »

Les négociations pour réviser la Politique Agricole Commune (PAC) de l'Union européenne arrivent à leur terme et le pessimisme l'emporte. Nous avons besoin d'une refonte totale de nos politiques agricoles, alimentaires et commerciales. Le Conseil et le Parlement européen finissent de se mettre d'accord pour un simple repoudrage.

En l'état, la réforme est un échec total, que ce soit sur les questions de revenus, d'environnement ou de commerce. L'Union européenne ne parvient pas à proposer une réforme à la hauteur des défis auxquels nous devons faire face.

Les mesures proposées contre le dérèglement climatique ou la chute vertigineuse de la biodiversité sauvage ou cultivée n'auront aucun impact. Pire, certaines dispositions comme la « rotation des cultures », pourtant acceptées dans la précédente PAC, pourraient être vidées de leur sens !

L'accent n'a pas été porté sur le développement de l'agriculture biologique et de l'agroforesterie qui est la seule réponse adéquate. Au niveau social, les mesurettees proposées ne garantiront pas un revenu décent aux paysannes et aux paysans. Plus inquiétant encore, elles ne permettront pas de maintenir de nombreuses fermes dans les régions et ce ne sont pas les sommes mobilisées qui faciliteront l'arrivée de jeunes dans ce secteur qui a besoin d'imagination et de créativité pour remettre en cause les vieilles habitudes. Un seul point est encore en débat : allons-nous réussir à obtenir un plafonnement et une dégressivité des aides pour éviter que les enveloppes soient siphonnées par les énormes conglomérats d'exploitations d'Europe qui s'affranchissent par ailleurs de tout respect de l'Etat de droit, du droit du travail ou du droit européen en matière d'environnement ?

Chaque été, les sécheresses succèdent aux sécheresses, plus précoces dans l'année, plus sévères dans les déficits hydriques. Le manque d'eau est là. Le réchauffement climatique n'est pas une question à repousser à demain, tant il a déjà un impact bien réel sur des centaines de milliers de paysannes et de paysans. Les tensions montent dans nos territoires entre les irrigants et les autres, entre ceux qui ont fait main basse sur les réserves et qui s'arquent sur ce qu'ils ont accaparé, et ceux qui exigent un partage équitable. Cette question de l'eau est ignorée. Silence total. Impossible d'être plus éloigné des réalités que vivent avec inquiétude les agriculteurs, mais également les milliers d'élus locaux qui alertent sur ce sujet.

La PAC aurait pu lancer un mouvement de remise en cause des accords de l'Organisation Mondiale du Commerce qui datent de 1993, avant que la question du climat ne soit au centre des débats. Le Parlement européen demandait, à juste titre, que des règles strictes soient imposées sur les importations de produits agricoles et alimentaires, afin qu'elles soient produites en respectant des normes aussi strictes sur l'environnement, l'emploi, les pesticides que celles que nous avons en Europe. Cette exigence a été balayée par le Conseil et la Commission européenne. Je déplore ce manque d'ambition internationale qui nous éloigne encore un peu plus d'une souveraineté alimentaire, et nous laisse aussi dépendants des importations de protéines en provenance d'Amérique du Sud. L'Europe avec cette PAC continuera à détruire la forêt amazonienne.

Cette réforme n'a pas été capable de renforcer une vision européenne du futur de notre agriculture. Des Plans Stratégiques Nationaux (PSN) sont en préparation dans les capitales ou chaque ministre fait de tristes contorsions pour alléger au maximum les mesures pour le



climat ou l'environnement. En France, Julien Denormandie a déjà annoncé que plus de sept paysans sur dix sont déjà dans les clous et qu'ils ne devront rien changer à leurs pratiques. Quel immobilisme, quel manque de courage politique !

Mais les principaux responsables de ce désastre sont les chefs d'Etat et de gouvernements, d'Angela Merkel à Pedro Sanchez, de Vitkor Orban à Emmanuel Macron, qui se focalisent sur la préservation des avantages acquis. Le Président de la République française en particulier a été incapable de créer une majorité remettant en cause la réforme de la PAC en conformité avec les Accords de Paris sur le Climat.

Les possibilités d'assister à un rejet de cette réforme par le Parlement européen sont minimes. Mais nous mettrons toute l'énergie du groupe des Verts pour renverser la table au moment du vote en seconde lecture. Notre objectif est toujours de contraindre la Commission européenne à revoir sa réforme dont nous dénonçons l'absence d'ambition depuis maintenant trois ans. Le vote pour un rejet de la PAC est plus nécessaire que jamais.



### 3. La PAC en quelques chiffres et dates

#### a. PAC 2014-2020

Enveloppe totale de **408 milliards d'euros** sur 7 ans réparties en 2 piliers<sup>1</sup>:

##### 1. Le 1er pilier = 308 milliards d'euros (75% de l'enveloppe)

- Les **mesures de marchés** (17 milliards) du règlement portant sur l'Organisation Commune des Marchés (OCM) : aide au stockage privé, financement du stockage public & autres mesures non financières d'organisation des marchés
- Les **paiements directs** (291 milliards) comprennent :
  - Le régime de **paiement de base** = 70% des enveloppes nationales. Cette aide est distribuée pour chaque hectare éligible. Les montants varient en fonction des productions et des Etats du fait des références historiques.
  - Le **paiement redistributif** (facultatif). Les États membres ont la possibilité d'apporter une aide complémentaire sur les hectares en dessous de la surface moyenne de l'Etat Membre (environ 52ha en France) pour un maximum de 30% du 1er pilier
  - Le régime en faveur des **jeunes agriculteurs** (obligatoire) correspond à un paiement supplémentaire versé pendant 5 ans aux agriculteurs de moins de 40 ans (2% de l'enveloppe nationale)
  - **Verdissement** (obligatoire pour les Etats membres, pas pour les agriculteurs). Les agriculteurs qui appliquent des mesures supplémentaires (diversification, maintien des prairies, surface d'intérêt écologiques) peuvent toucher un paiement supplémentaire (30% min de l'enveloppe nationale)
  - **Paiement couplés** (facultatif, max 5% de l'enveloppe nationale + 2% pour les protéagineux) sont des paiements associés à des productions particulières (animales ou végétales), ce qui permet leur maintien dans certaines régions agricoles
  - Zones soumises à des contraintes naturelles ou ICHN (facultatif, max 5%), paiement supplémentaire accordé à certaines zones spécifiques

##### 2. Le 2nd pilier<sup>2</sup> = 99 milliards (25% de l'enveloppe)

Le **2nd pilier** correspond aux mesures en faveur du développement rural. Cette enveloppe était gérée en France par les régions. Les mesures sont nombreuses et diverses natures.

Liste non exhaustive : soutenir l'installation de jeunes agriculteurs ; indemniser les agriculteurs pour tout ou partie des surcoûts ou manques à gagner qu'ils subissent du fait de leur

<sup>1</sup> Consulter les factsheets du Parlement européen : <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/106/le-financement-de-la-pac> <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/108/le-premier-pilier-de-la-pac-i-l-organisation-commune-des-marches-ocm-des-produit> <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/109/premier-pilier-de-la-politique-agricole-commune-pac-ii-paiements-directs-aux-agr>

<sup>2</sup> <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/110/second-pilier-de-la-pac-la-politique-de-developpement-rural> [https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/key-policies/common-agricultural-policy/income-support/cross-compliance\\_fr](https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/key-policies/common-agricultural-policy/income-support/cross-compliance_fr)





localisation ou des contraintes naturelles ; soutenir la participation des agriculteurs à des systèmes de qualité (agriculture biologique, signes de qualité) ; soutenir le boisement et la mise en place de systèmes agroforestiers ; soutenir l'organisation des producteurs (ex : circuits courts) ; soutenir le maintien et la mise en place de mesures agroenvironnementales ou favorable au bien-être animal ; investissement dans les équipements alternatifs à l'usage des pesticides ; soutien pour l'achat de matériel agricole moins polluant. Une part important de cette enveloppe servira au déploiement de la numérisation dans les campagnes, à l'arrivée de robots, à l'agriculture dite « de précision ».

Ce pilier intègre aussi la **conditionnalité**, soit un ensemble de mesure à respecter pour recevoir n'importe quel paiement. Elle se divise en 2 catégories, les BCAE (Bonne Condition Agro-Environnementales) et les ERMG (Exigences Règlementaires en Matière de Gestion).

## **b. PAC post-2020 : chronique d'un échec**

### **1. 2018 : Proposition de réforme par le Commissaire Phil Hogan**

La réforme de la PAC qui est discutée en trilogues cette semaine est issue d'une proposition de la Commission européenne de la précédente mandature (2014-2019), présidée à l'époque par Jean-Claude Juncker et dont Phil Hogan était Commissaire à l'Agriculture. Présentée en 2018, certains députés européens ont tout mis en œuvre pour que la réforme de la PAC soit votée par les députés élus en 2019. Ils ont e gain de cause.

La Commission européenne maintient une PAC post-2020 définie par 3 règlements distincts :

- L'Organisation Commune des Marchés se concentre sur les mesures de marché et la régulation, sur la mise en place d'organisations de producteurs.  
*Rapporteur : M. Eric Andrieu (S&D)*
- Les plans stratégiques qui se focalisent sur les modalités des paiements aux agriculteurs *Rapporteur : M. Peter Jahr (PPE)*
- Le règlement horizontal qui régit le financement de la PAC et le modèle de mise en œuvre *Rapporteuse : M<sup>me</sup> Ulrike Müller (RENEW)*

Les **principales nouveautés** sont :

- Un modèle de mise en œuvre passant de la conformité à la performance (règlement horizontal)
- Une subsidiarité accrue (plans stratégique) en effet chaque État Membre aura une marge de manœuvre accrue concernant la répartition des aides aux agriculteurs. Les Etats membres devront rédiger un plan stratégique qui explicitera les modalités choisies pour la répartition.

**Autres nouveautés** concernant les **Plans Stratégiques Nationaux** :

- Réduction des paiements à partir 60 000€ jusqu'à un plafonnement total à 100 000€
- Architecture verte : « éco-schème » pour remplacer le verdissement, modalité du verdissement introduite dans la conditionnalité.

Après les élections européennes, les nouveaux élus décident de rouvrir ces rapports (entièrement ou en partie) pour les réviser à l'aune des nouveaux enjeux. Après des négociations complexes, les trois règlements sont votés lors de la semaine de **plénière du 19 Octobre 2020**.



## **2. 2019-2020 : Elections européennes, état d'urgence climatique et Green deal européen**

Dès leurs prises de fonctions, les nouveaux députés européens ont voté l'état d'urgence climatique. Du côté de la Commission, Ursula Von der Leyen a proposé le Green Deal, texte définit le fil rouge de son mandat. Adopté à son tour par le Parlement européen, le Green Deal s'est traduit dans deux stratégies proposées par la Commission : « De la Ferme à la Fourchette » pour l'agriculture et l'alimentation, et « Biodiversité » pour l'environnement.

Lors de la première session de votes d'Octobre, les députés européens ont voté la feuille de route pour le climat, inscrivant dans le marbre l'objectif de réduction de -60% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

## **3. Octobre 2020 : le Conseil et le Parlement amendent chacun de leur côté la proposition de la Commission européenne. Les modifications proposées ne sont pas à la hauteur des enjeux. La proposition du Conseil européen est encore moins adaptée aux difficultés que celle du Parlement.**

Nous avons assisté à une semaine de plénière parfaitement ubuesque. Qu'il s'agisse des débats au Parlement européen ou au Conseil des ministres, tous se sont accordés pour que rien ne change dans les textes, mais en communiquant sur des mesures prétendument révolutionnaires capables de masquer la vacuité écologique de cette réforme qui conditionne l'avenir de l'agriculture jusqu'en 2030. Un exercice de greenwashing bien rodé, auquel ministres, lobbies de l'agrobusiness et députés européens se livrent dans une décomplexion qui nous a laissé sans voix.

Du côté Parlement européen, le PPE, RENEW et les S&D sont à la manœuvre. Une semaine avant le vote sur la réforme, ils se sont mis d'accord sur des amendements de compromis, en prenant soin d'exclure des discussions tous les autres groupes. Le lundi soir, à 21h, le Parlement européen a accepté par la voix de son Président David Sassoli d'anticiper le vote sur la PAC d'une demi-journée, ce qui est contraire au règlement de cette assemblée.

Cette décision était capitale, non pas pour la démocratie et le débat sur ce texte, mais pour servir les intérêts du Conseil des Ministres qui se réunissait le mardi soir. En ayant connaissance de la position du Parlement sur des points centraux, il était plus facile aux ministres européens de finaliser un compromis.

Dès le mercredi matin, les Ministres européens de l'Agriculture, ainsi que les députés européens des trois groupes politiques (PPE, RENEW et S&D – en France, Les Républicains et En Marche - les Socialistes français étant marginalisés dans leur groupe européen), pouvaient commencer à communiquer sur des mesures présentées comme révolutionnaires permettant à la PAC de s'aligner avec les engagements de l'Union européenne et du monde (Accord de Paris).

En réalité, les textes votés disent une toute autre réalité que ce qui figure dans les éléments de langage diffusés par les ministres et les députés de la coalition PPE-RENEW-S&D. Ce dossier de presse revient sur ces éléments dans sa partie 4.





La PAC passe complètement à côté des enjeux de la décennie : le revenu des paysan·ne·s, le climat, la biodiversité, la souveraineté alimentaire, les générations futures, la lutte contre la corruption. Nous perdons 10 ans, la honte !

#### **4. Depuis Octobre 2020 : « Super-trilogues PAC » de Mars et autres trilogues, quel est l'état des négociations ?**

Après plusieurs dizaines de réunions de trilogue, le compromis entre les trois institutions se dessine de plus en plus finement. **Se déroulant à huit clos, les trilogues n'ont pas porté sur une amélioration des volets écologiques, climatiques et sociaux de la future PAC. Bien au contraire, il a plutôt été question d'affaiblir et de niveler tous les progrès par le bas.**

Nous revenons sur trois enjeux fondamentaux dans ce dossier de presse (cf. partie 5) sur lequel les trilogues ont déjà acté des renoncements :

- Le climat
- La biodiversité
- La gestion de l'eau

De nombreux points cruciaux sont encore en discussion et seront actés d'ici la fin de la semaine.

#### **5. Mai 2021 : Les enjeux des « super-trilogues PAC », seconde édition**

Bien qu'ils ne changeront pas la dynamique globale de la PAC, quelques points sont encore en débat lors des « super-trilogues » de Mai.

- Sur la définition de la « rotation » pour la conditionnalité des aides
- Sur la répartition des fonds, à savoir sur le plafonnement, le paiement redistributif et la dégressivité des aides
- Sur la conditionnalité sociale, pour garantir le respect du droit du travail
- Sur le volume de l'enveloppe du 1<sup>er</sup> pilier consacré aux éco-schémas (entre 20 et 30%)

*Plus de détails en partie 5 de ce dossier de presse.*

## 4. « La PAC du greenwashing » : décryptage de la copie d'Octobre 2020

### a. La copie du Parlement européen : la moins pire de toute, mais déjà greenwashée !

#### 1. Les amendements rejetés qui auraient pu améliorer la mauvaise copie du Parlement européen

Sujet	Pourquoi cet amendement était important	Ce que son rejet signifie
<p><b>Intégrer les objectifs du Green Deal (Pacte Vert) dans la PAC</b></p> <p><i>(AM 1199)</i></p>	<p>Cet amendement visait à mettre en cohérence la PAC avec le Green Deal en introduisant directement dans celle-ci les <b>objectifs chiffrés des stratégies de la Ferme à la Fourchette et Biodiversité</b>. À savoir, d'ici 2030 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 30% de réduction des gaz à effet de serre</li> <li>• 20% de réduction de l'utilisation de fertilisants</li> <li>• 10% des zones agricoles converties en zones à haute biodiversité</li> <li>• 50% de réduction de l'utilisation d'antibiotiques</li> <li>• 50% de réduction de l'utilisation des pesticides</li> <li>• 25% de la surface agricole utile (SAU) en agriculture biologique</li> <li>• Arrêt du déclin des pollinisateurs et des oiseaux des milieux agricoles</li> <li>• Arrêt du déclin du nombre d'agriculteurs actifs</li> </ul>	<p><b>La PAC n'a aucun lien légalement contraignant avec le Pacte Vert. Un tiers du budget européen échappe donc à l'impératif d'atteindre les objectifs pourtant indispensables à la transformation écologique de notre économie.</b> C'est d'autant plus dommageable que l'agriculture devrait être au cœur de la lutte contre le changement climatique, l'effondrement de la biodiversité et la préservation des ressources naturelles.</p> <p>Pour information, une dizaine d'autres amendements visant le même but ont également été rejetés.</p>
<p><b>Limiter l'agrandissement des exploitations et lutter contre la corruption</b></p> <p><i>Plafonnement (AM 1207p1)</i></p>	<p>Le mode de répartition actuel des aides par unité de surface implique un système de <b>rente d'argent public derrière chaque hectare</b>. Cette mécanique <b>encourage l'agrandissement et bloque l'installation</b>, ce qui entraîne la chute vertigineuse du nombre d'agriculteurs. <b>En 10 ans, nous avons perdu 25% de nos agriculteurs.</b></p> <p>Le plafonnement permet également de limiter l'appropriation des terres (et donc des aides) entre les mains des quelques <b>oligarques</b> ou <b>multinationales</b>.</p>	<p>Le plafonnement qui a été voté est trop haut et non-obligatoire (sous certaines conditions). On va donc <b>perpétuer la situation actuelle où 80% des aides sont captées par les 20%</b> des plus grands propriétaires terriens (souvent aussi les plus polluants).</p>

<p><b>Encourager l'emploi agricole</b></p> <p><i>Aide complémentaire à l'emploi agricole (AM 1220)</i></p>	<p>Cet amendement visait à introduire de façon <b>facultative un nouveau mode de répartition des aides par unité de main d'œuvre</b> (dans une certaine limite). Les systèmes agricoles les plus durables ont par nature besoin de plus de main d'œuvre et c'est une très bonne chose dans la lutte contre le chômage. Encourager l'emploi agricole revient à <b>créer des emplois durables et non-délocalisables</b>.</p>	<p>La décision est donc prise de rester sur un mode de distribution uniquement par unité de surface avec toutes les conséquences négatives déjà évoquées. On aurait pu expérimenter un nouveau mode de répartition, pour éventuellement le généraliser dans la prochaine réforme. <b>Les député-e-s français de RENEW ont choisi de ne pas le voter alors que leurs 23 votes auraient pu faire basculer l'issue du vote.</b> C'est impardonnable, et incompréhensible surtout de la part de <b>Jérémy Decerle</b> qui s'exprimait début Juillet dernier dans La France Agricole en faveur de ce genre de dispositifs.</p>
<p><b>Décourager les élevages concentrationnaires</b></p> <p><i>Conditionnalité densité animale (BCAE 3a (new))</i></p>	<p>La densité animale trop importante induite par <b>l'élevage intensif</b> a des conséquences dramatiques en termes de <b>santé publique</b> (antibiotiques), d'<b>émissions</b> de gaz à effet de serre, de préservation des <b>ressources naturelles</b> (eau) et de <b>bien-être animal</b>.</p>	<p><b>L'Union européenne va continuer de financer les élevages concentrationnaires avec l'argent des contribuables européens.</b> Pourtant l'amendement n'était pas d'une grande radicalité. Il supposait seulement que la densité animale respecte la directive européenne Nitrates de 1991 dont les objectifs ne sont toujours pas atteints !</p>
<p><b>Encourager l'emploi des femmes et reconnaître leur travail</b></p> <p><i>Investissement pour l'autonomisation des femmes rurales (AM 1265)</i></p>	<p><b>Les femmes sont les grandes oubliées de la PAC.</b> En effet, les chefs d'exploitations sont aujourd'hui en Europe majoritairement des hommes. Mais ces derniers sont aidés par des femmes (mères, compagnes) qui effectuent pour la plupart un <b>travail non déclaré et non payé</b>. De plus, avec le développement de la transformation à la ferme et de la vente directe, les femmes sont des plus en plus mobilisées sur des postes demandant de fortes compétences techniques. Il est donc nécessaire <b>développer</b> des lignes de financement spécifiques pour leur <b>reconnaissance</b> et leur <b>formation</b>.</p>	<p>Aucune dimension de genre n'est introduite dans la PAC qui reste donc une politique complètement aveugle de ce point de vue là. <b>La reconnaissance du travail des femmes rurales attendra donc 2030.</b></p>

## 2. Les amendements faussement écologiques adoptés par le Parlement européen

Sujet	Le discours des Big 3 (PPE, RENEW, S&D)	Décryptage
<b>Accords de Paris sur le Climat</b>		
<b>Conformité de la PAC avec l'Accord de Paris sur le Climat</b>	« Grâce à cet amendement, la politique agricole commune intègre les objectifs de l'Accord de Paris sur le Climat. La PAC prend en compte nos objectifs climatiques communs. »	<b>Ça induit en erreur</b> - L'amendement était divisé en deux parties. La première partie mentionnant les Accords de Paris a bien été adoptée. Mais la seconde, qui inscrivait <b>l'objectif de réduction de -30% nos émissions de GES</b> , elle, <b>a été rejetée</b> . Concrètement, l'amendement a été vidé de son sens. Ce rejet a été rendu possible par le vote « contre » de député·e·s PPE, RENEW et S&D.
<b>Développement de l'agriculture biologique</b>		
<b>Objectif BIO</b> (AM811)	« On ne peut pas nous reprocher de ne pas vouloir développer l'agriculture biologique. Dans cet amendement, nous montrons justement que nous appuyons l'agriculture biologique. »	<b>Ça induit en erreur</b> - L'amendement 811 a été divisé et voté en deux temps à la demande du Groupe RENEW. La première partie qui est une déclaration de soutien incantatoire a bien été adoptée. Mais la seconde qui visait justement à renforcer le financement de dispositifs à mettre en place, a été, pour sa part, rejetée. Concrètement, cela signifie qu'il n'y a aucun outil dans cette PAC qui permette d'accélérer le rythme des conversions en bio.
<b>Conditionnalité</b>		
<b>Conditionnalité</b> (Article 12)	« Cet amendement permet de définir comment doivent s'appliquer les règles de conditionnalité. Cela permet de sécuriser l'application de la conditionnalité. »	<b>Ça induit en erreur</b> - L'article introduit de <b>nombreuses dérogations</b> , ouvrant la voie au contournement de la conditionnalité. Par exemple, les agriculteurs bio sont exemptés de la rotation des cultures, ce qui <b>encourage le bio industriel et non l'agroécologie</b> .
<b>Maintien des prairies</b> (BCAE 1)	« Cet amendement permet de sécuriser les prairies permanentes qui sont fondamentales dans la captation du CO2. En les préservant, nous agissons pour le climat <sup>3</sup> . »	<b>Faux</b> - <b>L'année de référence choisie est trop proche</b> pour que cet amendement ait un impact positif. <b>Il aura l'effet inverse</b> de ce qui est annoncé et constitue en réalité un droit à retourner les prairies. Concrètement, grâce à cet amendement, l'Union européenne va subventionner les agriculteurs qui détruiront des puits de carbone.

<sup>3</sup> [Fiche action changement climatique : optimiser la gestion des prairies pour favoriser le stockage de carbone](#) (INRA)

<p><b>Tourbière et zones humides</b> (BCAE 2)</p>	<p>« Cet amendement vise à sécuriser les zones de haute biodiversité, importante pour le stockage du carbone et les réseaux hydriques. Nous agissons pour le climat et la biodiversité. »</p>	<p><b>Ça induit en erreur</b> - Cet amendement rend <b>possible le drainage des tourbières</b> avec toutes les conséquences négatives que l'on connaît à ces pratiques : émissions de CO<sub>2</sub>, perte de biodiversité, etc<sup>4</sup>...</p>
<p><b>Rotation des cultures</b> (BCAE 8)</p>	<p>« Les rotations de cultures sont LE moyen agronomique de limiter les apports en pesticides et en engrais de synthèse ; grâce à ces rotations et notamment aux légumineuses<sup>5</sup>, nous allons diminuer le recours aux pesticides et aux engrais de synthèse »</p>	<p><b>Pas adapté</b> - Le concept introduit dans cet amendement est très flou. Il introduit la notion de rotation sans évoquer le nombre d'années concernées. Il n'a <b>aucun sens agronomique</b>.</p>
<p><b>Zones de biodiversité</b> (BCAE 9)</p>	<p>« Nous introduisons des zones de biodiversité dans la PAC. L'intérêt d'avoir des zones non productives est de fournir des habitats aux populations animales (insectes, oiseaux) pour limiter leur érosion. Cela a également un intérêt productif dans le cadre de la lutte intégrée contre les ravageurs. Nous agissons donc pour la restauration de la biodiversité dans les campagnes. »</p>	<p><b>Ça induit en erreur</b> - Cet amendement se limite à seulement <b>5% des terres arables</b>, qui ne représentent que 60% de la surface agricole utile (SAU) européenne. On privilégie les débats sur la sécurité alimentaire pour se concentrer sur le court-terme, plutôt que de s'interroger sur une vision à long terme pour une meilleure collaboration entre agriculture et biodiversité. De plus, la note de bas de page semble <b>ouvrir la porte à des usages productifs</b>, ce qui inquiète jusqu'au Commissaire de l'Agriculture lui-même.</p>
<p><b>Eco-régime</b></p>		
<p><b>Définition &amp; objectifs des éco-régimes</b> (28a)</p>	<p>« Comme nous n'avons pas encore de vision précise des éco-dispositifs, la définition et les objectifs sont fondamentaux pour encadrer la construction des éco-régimes par les États Membres. Cet amendement vise à apporter du contenu aux éco-régimes que les États membres devront mettre en place. »</p>	<p><b>Faux</b> – Cet amendement <b>introduit un objectif économique</b>. Il n'a pas sa place dans un éco-régime dont le but est environnemental. Cet amendement affaiblit l'ensemble du dispositif et introduit une brèche dangereuse. Concrètement, cela veut dire que demain, <b>on pourra avoir des éco-régimes qui valident le maintien d'une pratique actuelle</b>, même si elle est faible sur le plan environnemental. Le bien-être animal est compris dans l'amendement, ce qui ouvre la voie au « animal welfare washing », donc au soutien via les éco-régimes des élevages industriels.</p>

<sup>4</sup> [Drainage des tourbières : impacts](#) (GRET - Université de Laval)

<sup>5</sup> [Affranchir l'agriculture des pesticides, enjeu central de la transformation agricole](#) (Institut Rousseau)



<p><b>Pratiques éligibles pour les éco-régimes et listes nationales</b></p> <p><i>(28b et c)</i></p>	<p>« Cet amendement détaille les champs d'action dans lequel doivent rentrer les éco-régimes, ce qui va nous permettre d'assurer qu'ils participent bien aux objectifs environnementaux (climat, biodiversité, préservation des ressources naturelles...) »</p>	<p><b>Pas adapté</b> - Les éco-régimes doivent aller plus loin que les obligations légales de l'Union, et non de l'État Membre, ce qui veut dire qu'<b>on peut rémunérer des agriculteurs qui respectent simplement la loi nationale</b> si celle-ci est plus ambitieuse que la loi européenne.</p> <p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- le <b>carbone farming</b> : la pratique consiste à encourager la captation et le stockage de carbone dans les sols en s'assurant qu'ils ne sont pas retournés. Cette pratique pose plusieurs problèmes : (1) <b>aucune étude sérieuse n'a été réalisée</b> ; on ne sait ni comprendre le fonctionnement du stockage de carbone dans les sols, ni mesurer la quantité de carbone stockée. (2) Cette pratique doit être complémentaire (et non substitutive !) à un effort intense de réduction des émissions de GES car <b>la capacité de stockage de carbone dans les sols est largement inférieure aux émissions</b><sup>6</sup>. (3) Cette pratique n'est que <b>temporaire</b> ; tous les efforts réalisés pour ne pas labourer pendant X années afin de stocker le carbone peuvent être réduits à néant du jour au lendemain.</li><li>- <b>l'agriculture de précision</b> : le texte présente cette technique comme un but en soi, qui sera nécessairement favorable au climat et à la biodiversité, puisqu'il devrait conduire à la limitation de l'utilisation des engrais et pesticides de synthèse. <b>Ce ne sont que des présomptions dogmatiques !</b> La robotisation et la surveillance par drones n'ont rien prouvé durablement à ce sujet, contrairement aux méthodes agroécologiques. <b>Au contraire, l'agriculture de précision va contribuer à réduire l'autonomie des paysans</b>, en augmentant leurs besoins énergétiques et matériels. C'est une façon pour <b>les industriels des machines agricoles, des engrais et des pesticides de synthèse de garder la main sur l'argent de la PAC</b><sup>7</sup>.</li></ul>
--	---	---

<sup>6</sup> [MotherJones - Could Paying Farmers to Store Carbon Help the Climate and Save Farms?](#)

<sup>7</sup> [FoE Europe - Report on digital farming : From data giants to farmer power](#)  
[FoE Europe - What will digital farming mean for agriculture in Europe](#)

<p><b>Budget</b></p>	<p><i>« Il est capital de maintenir le budget du premier pilier car c'est le plus rémunérateur pour les agriculteurs, qui rencontrent déjà de nombreuses difficultés. Nous sommes tombés d'accord pour que 30% de ce budget soit fléché sur les éco-régimes, ce qui est un véritable progrès par rapport à la PAC précédente. Tous les agriculteurs auront un intérêt économique à s'engager dans des éco-régimes adaptés à leur exploitation pour toucher leurs aides du premier pilier ». *</i></p>	<p><b>Faux – Les éco-régimes ne constituent aucun progrès. Ils sont le nom du statu quo du verdissement qui était dans la PAC précédente, fixé lui aussi à 30%. La Cour des Comptes européenne</b> a évalué l'impact du verdissement et son constat est sans appel : ça n'a eu <b>aucun effet sur l'effondrement de la biodiversité</b><sup>8</sup>. Le pourcentage fixé ne constitue donc aucun progrès.</p> <p>Il est également scandaleux que les <b>éco-régimes aient été plafonnés de fait à 40%</b>. Il a en effet été acté que 60% des aides du premier pilier devait être dédiées aux seuls paiements directs dont on connaît les effets délétères tant pour les paysans<sup>9</sup> que pour l'environnement<sup>10</sup>.</p>
----------------------	---	---

<sup>8</sup> <https://www.eca.europa.eu/fr/Pages/DocItem.aspx?did=53892>

<sup>9</sup> <https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwi4iNaY28fsAhUDSxoKHaO3CREQFjAAegQIBRAC&url=https%3A%2F%2Fwww.mdpi.com%2F2071-1050%2F11%2F7%2F2112%2Fpdf&usq=AOvVaw2w3UXRzpT9ZyJVidb9EYHp>

<sup>10</sup> [https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR16\\_31/SR\\_CLIMATE\\_EN.pdf](https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR16_31/SR_CLIMATE_EN.pdf)



**Contact Presse**

Océane MARIEL

++33645483085

[oceane.mariel@la.europarl.europa.eu](mailto:oceane.mariel@la.europarl.europa.eu)

## **b. La copie d'Octobre 2020 du Conseil : la flexibilité & la compétitivité au détriment de l'écologie**

Le mandat du Conseil peut se résumer en deux mots : flexibilité et compétitivité. Suite à la proposition de la Commission en 2018, dont la logique repose sur la construction de plans stratégiques nationaux, les Etats-Membres n'ont pas boudé leur plaisir. Ces plans stratégiques nationaux sont pour eux une opportunité formidable de défendre leurs chapelles nationales au détriment de l'intérêt collectif européen. Ils provoqueront une concurrence accrue entre les producteurs européens, et accélérerons le plan de restructuration que connaît le secteur agricole depuis des décennies.

En partant de cette logique initiale le reste découle naturellement, avec une multiplication des mesures facultatives et d'innombrables dérogations, taillées pour convenir à tel ou tel Etat en fonction de sa situation nationale. A ce petit jeu, toutes les mesures fortes en termes de redistribution des aides ou d'écologie sont évidemment vidées de leur sens.

En voici un petit florilège :

- **Eco-schème** obligatoire à 20% mais avec de nombreuses dérogations possibles. Les Etats-membres utilisant plus de 30% du second pilier pour des mesures environnementales pourront réduire d'un montant équivalent au surplus l'enveloppe des éco-schémas. Plus inquiétant encore, les Etats-membres n'utilisant pas l'ensemble des fonds des éco-schémas, au lieu d'être sanctionnés pour leur mauvaise performance pourront réinjecter ces fonds dans l'aide de base au revenu.
- Le **plafonnement** et le **paiement redistributif**, mesures fortes ayant prouvé leur efficacité pour distribuer de façon plus équitables les fonds, restent **facultatifs**.
- Sur la **conditionnalité**, les différents critères ont été largement affaiblis. La protection adéquate des zones humides devient la protection minimale, l'utilisation d'un outil de gestion optimale des nutriments est supprimée, la rotation des cultures devient « la rotation ou autres pratiques appropriées »... Des exemptions sont également prévues pour les exploitations de moins de 10ha.
- Les disparités de traitement entre les paysans des Etats de l'ouest et de l'est de l'UE ne sont que très partiellement réduites. A ce rythme il faudra attendre 2050 pour que les paysans des régions les plus pauvres de Pologne ou de Roumanie aient des soutiens équivalents à ceux du Bassin Parisien ou des Pays-Bas.

Evidemment avec cette logique à l'œuvre, les 27 ministres n'envisagent à aucun moment d'inscrire les objectifs du Green Deal agricole dans la PAC, et ce malgré leur adoption formelle par le Conseil. Avec le même raisonnement, aucune capacité de suivi contraignant par la Commission de la contribution des plans stratégiques nationaux à des objectifs européens collectifs n'est prévue.



Contact Presse

Océane MARIEL

++33645483085

[oceane.mariel@la.europarl.europa.eu](mailto:oceane.mariel@la.europarl.europa.eu)

## 5. Les trilogues et « super-trilogues » PAC : (presque) plus rien pour la transition agroécologique !

Depuis Octobre 2020, les trois institutions (Commission européenne, Conseil des ministres européens, Parlement européen) se sont réunies des dizaines de fois pour négocier les trois règlements de la Politique agricole commune et aboutir à un « compromis » final, qui devrait être voté par le Parlement européen et validé par le Conseil des ministres d'ici quelques semaines, avant de pouvoir entrer en vigueur.

**Les trilogues se déroulent à huit cloches** : un déni de transparence anti-démocratique institutionnalisé ! Grâce à la mobilisation et aux demandes du groupe des **Verts-ALE**, **les documents de négociations ont été publiés régulièrement** et des échanges publics se sont tenus en Commission de l'Agriculture, permettant au public d'avoir une vision des négociations.

Lors des trilogues sur la PAC, **le Parlement a perdu le peu d'avancées sur lesquelles les députés européens étaient tombés d'accord**. Dans le rapport de force, le Parlement pèse peu dans la balance face au Conseil des ministres, alors que c'est la seule institution directement élue par les citoyens européens. Cette situation est notamment le fruit d'un déséquilibre de ressources humaines entre le Parlement et les autres institutions qui bénéficient du soutien des administrations nationales pour le Conseil et de l'armée de fonctionnaires européens pour la Commission. De plus, ce n'est que la seconde fois que le Parlement est associé, dans le cadre de la procédure législative ordinaire, à la réforme de la PAC.

**Les trilogues n'ont pas porté sur une amélioration des volets écologiques, climatiques et sociaux de la future PAC. Bien au contraire, il a plutôt été question d'affaiblir et de niveler tous les progrès par le bas.**

Frans Timmermans, vice-président exécutif de la Commission européenne en charge du Green Deal a tenté de relever le niveau des discussions en annonçant que la Commission conservait l'option de retirer son texte sur les plans stratégiques si les discussions n'étaient pas à la hauteur du Green Deal. Face au tollé provoqué chez les tenants du statu-quo par cette annonce, la présidente de la Commission a rapidement démenti. Un coup d'épée dans l'eau donc ! Pour aboutir à une refonte de la PAC en accord avec les objectifs du Green Deal, il aurait fallu que la Commission européenne retire sa proposition de réforme et propose un nouveau texte... avant les débats d'Octobre 2020 au Parlement et au Conseil, comme le demandaient dès le début du mandat les Verts-ALE à la Commission !

Partant de trois mauvaises copies, à quoi pouvaient aboutir les trilogues sinon à une très mauvaise copie ? Au sortir de 6 mois de discussion et même si certains points sont toujours en suspens, il apparaît clairement que le nivellement d'exigences sociales, climatiques et écologiques s'est fait par le bas et que le Parlement européen a perdu le peu d'avancées qu'il avait proposé en octobre.

### a. Les renoncements déjà actés :

	Renoncements	Décryptage



Contact Presse

Océane MARIEL

++33645483085

[oceane.mariel@la.europarl.europa.eu](mailto:oceane.mariel@la.europarl.europa.eu)

<b>CLIMAT</b>		
<i>L'agriculture et l'élevage représentent environ 15% des émissions de GES de l'UE ; la part d'émissions passe à 20% pour la France. L'Union européenne s'est engagée à diminuer de 55% ses émissions de GES d'ici 2030. Le secteur agricole, aujourd'hui très émetteur, est l'un des seuls secteurs qui peut devenir séquestrateur si les politiques publiques le décident et le soutiennent</i>		
<b>Elevages concentrationnaires, bien-être animal</b>	Les trilogues ont acté qu'aucune conditionnalité ne serait mis en place sur la densité d'animaux. Pire, des aides à l'investissement pour financer des bâtiments d'élevage pourront figurer dans la liste des « éco-régimes » en tant qu'amélioration du bien-être animal.	Les élevages concentrationnaires sont une catastrophe pour le climat. Parce qu'ils supposent l'importation de protéines végétales comme le soja (cultivé en partie sur des terres déforestées d'Amazonie), et qu'ils émettent du méthane, un gaz carbonique 40 fois plus « réchauffant » que le CO2, les élevages concentrationnaires d'Europe sont responsables de 12 à 17% des émissions totales de l'UE. La prochaine PAC va inciter les éleveurs à densifier leurs élevages, ce qui augmentera les émissions carbone de l'UE.
<b>Réduction des pollutions liées à l'utilisation d'engrais azotés</b>	La réduction des engrais azotés n'est pas obligatoire mais repose sur le volontariat ! La conditionnalité n'impose même plus l'utilisation d'un outil de gestion optimisé des nutriments.	Les engrais azotés sont une bombe climatique : importés à 60% (les émissions de GES liées à leur production ne sont donc pas prises en compte dans le bilan carbone de l'Europe), il faut l'équivalent en gaz d'1kg de pétrole pour produire un 1kg d'azote. Une fois dans les champs, les engrais azotés émettent massivement du protoxyde d'azote, un gaz 265 fois plus « réchauffant » que le CO2. Décider que la réduction des engrais azotés ne soit plus obligatoire mais volontaire est un grand renoncement, incompatible avec les objectifs de l'UE en matière de réduction des émissions de GES.
<b>Maintien des prairies, tourbières et zones humides</b>	Les trilogues ont entériné une forme de droit à retourner les prairies permanentes (donc un droit à libérer du carbone) en choisissant une mauvaise année de référence. Ce comportement, aussi néfaste soit-ils pour le climat ne changeront pas le volume d'argent public reçu par les agriculteurs. Concernant les zones humides et les tourbières les discussions sont toujours en cours.	Les prairies, les zones humides et les tourbières sont des puits de carbone millénaires : ils stockent des milliers d'années d'émissions de carbone. Les protéger, ne pas les labourer, et les restaurer permet de stocker massivement le carbone. Par exemple au niveau mondial les zones humides représentent 4 à 6% des terres émergées mais comptent pour 12 à 24% du stock de carbone mondial.
<b>Résilience et gestion des risques</b>	Assurances en cas de mauvaises récoltes  La "gestion des risques" de la PAC peut financer des indemnités d'assurance en cas de mauvaises récoltes, sans conditions (par exemple, avoir pris des mesures préventives). Cela encourage les pratiques risquées et non durables,	





Contact Presse

Océane MARIEL

++33645483085

[oceane.mariel@la.europarl.europa.eu](mailto:oceane.mariel@la.europarl.europa.eu)

	plutôt que les actions préventives visant à reconstruire des écosystèmes sains, à minimiser le changement climatique et à s'y adapter (par exemple, en économisant l'eau), et à utiliser les ressources de manière durable.	
--	---	--

### BIODIVERSITE & POLLUTION

*Partout en Europe, la biodiversité s'effondre massivement : les oiseaux de terres agricoles, les insectes pollinisateurs et les prédateurs naturels des ravageurs s'effondrent sous l'effet du développement de l'agriculture intensive (pesticides et engrais de synthèse, destruction des haies et des habitats naturels, assèchement des zones humides pour conversion en terres agricoles etc.)*

Réduction des pollutions liées à l'utilisation d'engrais azotés	La réduction des engrais azotés n'est pas obligatoire mais repose sur le volontariat !	Outre l'aspect climat, les engrais azotés ont un impact extrêmement néfaste sur la biodiversité, dont les algues vertes bretonnes sont une parfaite illustration. Depuis 1960, la consommation mondiale d'engrais azotés de synthèse a été multipliée par 9 ; pourtant, les plantes n'en absorbent que la moitié ! Le reste vient polluer les cours d'eau jusqu'à se retrouver dans la mer et l'eau du robinet ! Ces pollutions massives impactent l'équilibre des milieux aquatiques, provoquant la prolifération de bactéries et d'algues vertes toxiques.
---	--	--

Réduction de l'utilisation de pesticides de synthèse – Aides au développement de l'agriculture biologique	Les trilogues ont entériné la décorrélation du Green deal et de la PAC ! Les objectifs suivants resteront donc au rang d'incantations : D'ici 2030 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 30% de réduction des gaz à effet de serre</li> <li>• 20% de réduction de l'utilisation de fertilisants</li> <li>• 10% des zones agricoles converties en zones à haute biodiversité</li> <li>• 50% de réduction de l'utilisation d'antibiotiques</li> <li>• 50% de réduction de l'utilisation des pesticides</li> <li>• 25% de la surface agricole utile (SAU) en agriculture biologique</li> <li>• Arrêt du déclin des pollinisateurs et des oiseaux agricoles</li> <li>• Arrêt du déclin du nombre d'agriculteurs actifs</li> </ul>	La nouvelle PAC est une catastrophe pour le développement de l'agriculture biologique. Bien que 8,5% de la surface agricole utile soit en bio en Europe, seul 1% de l'enveloppe PAC sera destiné aux agriculteurs bio. Par exemple en France, suite aux arbitrages du ministre Denormandie, les agriculteurs bio perdront en moyenne 66% de leur aides, soit en moyenne 132€/ha en moins. Comment atteindre l'objectif de 25% dans ces conditions ? En décorrélant la PAC du Green deal et de ses stratégies « de la ferme à la fourchette » et « Biodiversité », les trilogues ont dédis le travail des députés européens et de la Commission européenne, et rendus inatteignables et non-contraignants tous les objectifs que nous nous sommes pourtant fixés.
---	---	---

### EAU

*Comme l'ont successivement montré les rapports de la Commission et du Parlement relatifs à l'évaluation de l'atteinte des objectifs de la directive cadre européen sur l'eau (2000), l'état des masses d'eau en*



Contact Presse

Océane MARIEL

++33645483085

[oceane.mariel@la.europarl.europa.eu](mailto:oceane.mariel@la.europarl.europa.eu)

*Europe est préoccupant, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Idem, les objectifs de la directive Nitrates (1992) ne sont toujours pas atteints.*

Irrigation & stockage de l'eau	Les trilogues ont convenu que les mesures visant à aider les agriculteurs à passer à des systèmes moins gourmands en eau seront basés sur le principe du volontariat. Les différentes conditions conditionnant le déblocage d'argent public pour le financement de projets liés à l'eau n'ont pas été renforcées malgré les nombreux abus connus.	Dans de nombreuses régions d'Europe, l'eau se fait rare. En France, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, transposition française de la DCE sur l'eau, établit une priorisation des usages : d'abord l'eau potable, ensuite le bon état des milieux aquatiques, et enfin l'eau « économique » destinée à l'irrigation agricole, à l'industrie, ou encore au refroidissement de nos réacteurs nucléaires. Cette priorisation aurait dû permettre à la France de respecter les objectifs de la DCE sur l'eau ; mais l'Etat français ne respecte pas sa propre loi, et figure parmi les pays ciblés par la Commission européenne comme nécessitant un suivi particulier pour une meilleure application. Un projet pilote spécifique à la France a été lancé en décembre 2020, suite à la publication du rapport d'évaluation de la DCE sur l'eau du Parlement européen. Si la France est mauvaise élève, c'est toute l'Europe qui l'est aussi. De nombreuses études ont pourtant démontré que le soutien financier public aux équipements destinés à l'irrigation ont exacerbé les conflits d'usage. Et pourtant, <b>RIEN</b> dans la PAC ne vient encadrer les volumes prélevés dans le milieu, rien ne vient interdire de les augmenter, rien ne vient fléchir les usages... de sorte qu'on pourra constater en 2030 qu'une minorité d'agriculteurs sont toujours très gourmands en eau, au détriment de tous les autres et de tous les autres usages.
--------------------------------	---	---

## b. Points cruciaux en suspens

**Certains points cruciaux sont cependant toujours en suspens.** S'ils ne permettront pas d'opérer la nécessaire transformation radicale de la PAC, il est important de surveiller leur évolution lors du trilogue de cette semaine :

- **Sur la conditionnalité, un point central doit encore être réglé sur la rotation des cultures.** Le Parlement a un mandat plutôt faible sur ce point mais il a au moins préservé la rotation. Le Conseil souhaite réintroduire la diversification des cultures comme condition suffisante pour toucher l'argent de la PAC, sous l'impulsion notamment du gouvernement français, en mission pour les producteurs de maïs et de céréales. Pourtant l'échec de la diversification a déjà été constaté. En matière environnementale, la rotation est une pratique agronomique avec beaucoup plus de sens.



- **Sur la meilleure répartition des fonds**, le Parlement propose que le **plafonnement, le paiement redistributif et la dégressivité des aides** soient obligatoires. Le Conseil a proposé un compromis visant à ce que les Etats Membres puissent choisir à la carte parmi les 3 mesures, avec pour seule obligation d'en choisir uniquement une. Ce sont pourtant des mesures fondamentales pour mieux distribuer les fonds et mieux soutenir les petites et moyennes exploitations. Est-ce normal que des oligarques et des multinationales profitent de millions d'euros d'argent publics au détriment de l'agriculture familiale créatrice d'emploi et de dynamisme rural ?
- Le Parlement propose également une innovation intéressante, la **conditionnalité sociale**. En pratique cela signifie que pas un euro d'argent public ne doit arriver dans les poches de ceux qui ne respectent pas le droit du travail national. Ce serait une bonne façon de décourager les pratiques d'exploitation de travailleurs agricoles précaires (voir par exemple en France récemment, l'affaire Terra Fecundis). Le Conseil souhaite affaiblir considérablement cette proposition en la transformant en une étude sur les conditions de travail dans le secteur agricole et en un objectif vague et non contraignant.
- Le dernier point litigieux sera **l'enveloppe consacré aux éco-schémes**. Pour le Parlement cela doit être strictement 30% du premier pilier. C'est déjà insuffisant mais c'est mieux le Conseil qui propose seulement 20% avec en plus la possibilité de ne pas respecter ce pourcentage et de réinjecter de l'argent supplémentaire dans le paiement de base (cf 4.b)



Contact Presse

Océane MARIEL

++33645483085

[oceane.mariel@la.europarl.europa.eu](mailto:oceane.mariel@la.europarl.europa.eu)

## 6. Le Parlement européen peut rejeter la PAC en seconde lecture !

### a. 166 députés ont rejeté la PAC avant le début des débats en plénière

En première lecture en octobre 2020, sous l'impulsion de Benoit Biteau, le groupe des Verts/ALE avec le concours de députés européens appartenant aux S&D et à la GUE, a déposé un amendement de rejet sur le rapport sur les Plans Stratégiques Nationaux. Il s'agit de l'amendement 1147. Cet amendement avait été voté presque à l'unanimité par les groupes des Verts/ALE et de la GUE.

S'il n'a pas trouvé de majorité pour être adopté, il a réuni des députés **de tous les groupes** du Parlement, même parmi les Big 3 que sont le PPE, RENEW et le S&D. Cette adhésion partagée au sein de toutes les sensibilités politiques montre la division du Parlement sur ce rapport et le manque d'ambition de la proposition de la Commission européenne sur les enjeux agricoles.

Il avait trouvé l'adhésion de **166 député·e·s européen·ne·s. 22 s'étaient abstenus.**

### b. 212 députés ont voté contre la PAC après les débats à la plénière d'Octobre 2020

A l'issue des débats sur la PAC, le projet de réforme de la PAC amendé par les députés européens avait été rejeté par 212 députés. 51 s'étaient également abstenus, portant à 263 le nombre de députés non convaincus par cette copie de la réforme de la PAC.

### c. Le Parlement ayant cédé sur de nombreux points au cours des trilogues, combien de députés voteront contre la PAC ?

La progression du nombre de députés européens à ne pas être en faveur de la nouvelle PAC est de plus en plus grande. De 166 avant les débats, nous sommes passés à 212 à l'issue de la première lecture.

Lors de ce vote, 51 députés s'étaient abstenus, et une part non négligeable avait voté en faveur de ce texte pour apporter leur soutien aux petites avancées que le Parlement européen proposait contrairement aux propositions de la Commission et du Conseil des ministres.

Le « compromis » que les rapporteurs vont présenter en seconde lecture au Parlement européen est une version édulcorée. Une grande partie des propositions nouvelles adoptées par le Parlement européen sont passées à la trappe lors des trilogues.

Combien de députés européens seront déçus de l'issue des trilogues PAC ? Combien seront-ils à constater l'incohérence de cette réforme de la PAC avec notre feuille de route Climat, notre stratégie « de la Ferme à la fourchette », notre stratégie « Biodiversité », les objectifs climatiques et écologiques du Green deal ? Face à ces incohérences manifestes, combien seront-ils à voter contre le projet de réforme en seconde lecture ? Certainement plus nombreux qu'en première lecture !



**Contact Presse**

Océane MARIEL

++33645483085

[oceane.mariel@la.europarl.europa.eu](mailto:oceane.mariel@la.europarl.europa.eu)





Contact Presse

Océane MARIEL

++33645483085

[oceane.mariel@la.europarl.europa.eu](mailto:oceane.mariel@la.europarl.europa.eu)

## 7. Les 5 sujets qui échappent à la PAC. Et c'est grave !

- a. **“La PAC est au service de chefs d'Etats autoritaires ; voter cette PAC, c'est accepter que l'Europe participe à leur montée en puissance ”**

*Depuis l'enquête de Matt Apuzzo pour le New York Times de 2019, les faits de corruption à grande échelle dans certains pays comme la Hongrie et la République Tchèque sont avérés. La semaine dernière, les conflits d'intérêt sur la PAC du premier ministre tchèque Andrej Babis étaient débattus au Parlement européen. En France aussi, Médiapart a révélé le rôle majeur joué par la FNSEA dans l'attribution des terres. L'absence de transparence, le maintien des aides à l'hectare, ainsi que le plafonnement dérisoire des aides, contribuera inévitablement à une répartition inéquitable des soutiens publics et à l'accélération de l'effondrement de la démographie agricole.*

### En Europe...

Les oligarques hongrois et tchèque, Victor Orban et Andrej Babis, ont construit leur ascension politique sur un système d'utilisation à leur profit des aides PAC, voire de détournement. Ce fonctionnement est toujours en place et leur permet d'étendre leur influence politique et d'asseoir leur pouvoir. La semaine dernière, les conflits d'intérêt de Babis étaient débattus au Parlement européen. En effet, Andrej Babis est à la fois premier ministre et président du groupe Agrofert (agroalimentaire, chimie, médias) qui perçoit des millions de la PAC, comme l'explique le rapport de la Commission.

Et au-delà de la corruption et du détournement d'argent public européen, les gouvernements de Hongrie et de République tchèque violent le principe d'Etat de droit : ils discriminent une partie de leur population et réduisent délibérément l'expression des contre-pouvoirs, des oppositions, des médias et de la justice. Aucune sanction n'a été prise pour restaurer les libertés et droits des citoyens.

Cette situation est insupportable : **via la PAC, l'Union européenne soutient et assoit l'autorité politique de régimes autoritaires. Si cette PAC est votée, Victor Orban et Andrej Babis auront 10 ans devant eux pour continuer d'étendre leur influence et leur venin liberticide, grâce à l'argent des contribuables européens.** Dans une Union fragilisée, cela revient à signer l'arrêt de la construction européenne sur les principes de démocratie, de liberté et d'Etat de droit.

### En France...

Ces maux ne s'arrêtent pas aux frontières de l'Europe de l'Est. En France aussi, la transparence du fléchage de l'argent public est très incomplète. A travers les différentes formes d'entreprises et les structures en poupées russes mises en place, il est de plus en plus difficile d'identifier qui investit dans le foncier agricole français. Chinoises, qataries ou allemandes, les structures agricoles ont atteint une complexité qui empêche le traçage des mouvements fonciers.

De plus, en France, les logiques clientélistes et mafieuses se perpétuent dans les “comités départementaux d'orientation agricole” (CDOA). Organisés au niveau des départements, les CDOA sont contrôlés et noyautés par le syndicat majoritaire FDSEA, et décident des attributions du foncier agricole. Avec le maintien des aides surfaciques, lorsqu'il n'y a pas de repreneur familial, les terres vont être divisées et vont permettre l'agrandissement d'exploitations agricoles. Redistribuer des terres revient à dire qui touchera plus d'aides publiques. Il est plus intéressant pour les membres de ces CDOA et pour les gros agriculteurs en activité de décider d'une division des parcelles pour que ces-dernières puissent servir l'agrandissement d'un autre agriculteur ou de leur propre exploitation. Les installations de jeunes hors-réseau clientéliste n'ont, de leur point de vue, aucun intérêt.

L'effondrement de la démographie agricole en France comme en Europe est extrêmement préoccupante. Nous avons perdu la moitié de nos agriculteurs en 30 ans. Seulement 10 % des paysans ont moins de 35 ans. Nous ne pouvons plus attendre 10 ans pour inverser la tendance.



**Contact Presse**

Océane MARIEL

++33645483085

[oceane.mariel@la.europarl.europa.eu](mailto:oceane.mariel@la.europarl.europa.eu)

**b. “En faisant le pari irréaliste de l’agriculture 2.0, cette PAC voudrait imposer les robots, le big data et les drones dans les campagnes pour lutter contre le dérèglement climatique”**

*Dans son objectif de lutte contre le dérèglement climatique, cette PAC confond investissements pour l’écologie et investissements pour la technologie. La réforme parie sur la numérisation et sur l’agriculture 2.0. La 5G devient une priorité pour que les robots et les moissonneuses-batteuses téléguidées se déploient dans les campagnes. Elle cherche à faire croire que la lutte contre le changement climatique passe par le développement de nouvelles technologies coûteuses. L’agroécologie, solution efficace et la moins coûteuse, n’aura que les miettes que les Etats membres voudront bien lui octroyer. Si cette réforme est votée, dans 10 ans, les campagnes auront changé de visage et l’agroécologie sera moins développée et moins compétitive.*

Le modèle idéologique qui sous-tend la proposition de réforme est celui de la « Smart Farm ». Les agriculteurs deviennent des informaticiens, collecteurs de data générées par leur ferme, avec possibilité de surveiller leurs parcelles avec des drones ou des satellites. Ce développement vise à optimiser le modèle agrochimique : l’outil technologique devrait permettre d’être plus précis pour avoir un usage optimal des engrais, pesticides, irrigation etc. Polluer mieux pour polluer plus longtemps !

Cette réforme de PAC passe à côté des enjeux climatiques et de biodiversité. Si la technologie fait partie du bouquet de solutions pour faire la transition de l’agriculture, elle est très loin d’être la priorité ! Miser sur le tout technologie, c’est rendre l’agriculture encore plus vulnérable. Déjà dépendante des intrants, de la bourse, du climat, de la météo, de la biodiversité, des maladies etc... la PAC lui ajoute la dépendance aux infrastructures numériques, au big data et aux GAFAM.

En choisissant d’investir autant d’argent public dans la « technologisation » de l’agriculture, cette PAC affaiblit les paysans qui pratiquent l’agroécologie et les circuits courts. Le recours à la technologie pourrait, à terme, faire baisser les coûts de production des agriculteurs aux méthodes industrielles et accélérer la concentration des terres dans un modèle peu créateur d’emplois, là où les paysans qui développent des circuits courts auront, eux, recours à plus de main d’œuvre.

Dans un monde agricole qui a perdu la moitié de ses agriculteurs en 30 ans, ce pari sur la technologie et le big data, n’est qu’une fuite en avant supplémentaire qui s’appuie sur une croyance dogmatique dans l’intelligence artificielle plutôt que dans l’intelligence humaine.



**Contact Presse**

Océane MARIEL

++33645483085

[oceane.mariel@la.europarl.europa.eu](mailto:oceane.mariel@la.europarl.europa.eu)

### **c. “La PAC grave dans le marbre la soumission de l’agriculture européenne aux Etats-Unis et le renoncement à la souveraineté alimentaire”**

*Avant cette PAC, l’agriculture européenne était déjà soumise au libéralisme et aux accords de l’OMC. Maintenant, l’Union européenne l’assume et l’inscrit dans la PAC. C’est un pas de plus vers la ruine des paysans d’Europe et du monde, un coup d’arrêt à la quête de souveraineté alimentaire, un encouragement à la destruction de la forêt amazonienne et un cadeau indécent fait aux firmes multinationales.*

A son article 33, la PAC inscrit l’obligation de l’Union européenne d’honorer les accords de Blair House, signés en 1992. Ces accords contraignent l’Europe à limiter sa production de soja et nous obligent à en importer des Etats-Unis. Concrètement, nous, européens, restons dépendants des décisions prises à Washington.

Retrouvez notre tribune commune avec Yannick Jadot & José Bové : <https://www.marianne.net/agora/tribunes-libres/agriculture-europeenne-donald-trump-sera-t-il-larchitecte-cache-de-la-pac>

#### **Ultralibéralisme agressif, souveraineté alimentaire bafouée**

Cette PAC s’inscrit dans la logique ultralibérale des accords de l’OMC, où l’agriculture est considérée comme un bien d’échange comme les autres. La PAC proposée soutient ce cadre qui détruit la souveraineté alimentaire des pays du Sud et de l’Europe, ruine les paysans du monde entier et encourage la déforestation.

L’UE participe à la ruine de centaines de milliers de paysans, principalement en Afrique, victimes du dumping lié à nos exportations subventionnées. Tous les produits qui sont exportés par des entreprises implantées en Europe bénéficient de prix bas (lait, blé, etc.), ce qui déséquilibre les marchés mondiaux et rend les paysans africains incapables de résister à la concurrence. Il ne reste souvent qu’une solution : l’exode.

Pourtant, malgré ces avantages compétitifs, les paysans européens ont des revenus de plus en plus faibles. Ce système ruine des paysans du monde entier et renforce des firmes multinationales qui exportent et distribuent des dividendes élevés grâce aux subventions de la PAC.

Et enfin, cette PAC, en nous imposant une limite de notre production de soja via l’accord de Blair House, encourage Bolsonaro à laisser brûler la forêt amazonienne. Le soja qui nourrit nos usines à viande de Bretagne, de Catalogne ou du nord de l’Allemagne, pousse sur les cendres de la Forêt amazonienne.

#### **La puissance publique face aux firmes multinationales**

La PAC ne profite pas aux paysans ; la mondialisation dérégulée non plus. Ces formes d’organisation de l’agriculture profitent aux entreprises multinationales. Plus elles prennent du pouvoir, plus le pouvoir des Etats recule, plus la souveraineté alimentaire diminue. Nous ne pouvons pas perfuser pendant les dix prochaines années, avec de l’argent public, des firmes multinationales qui n’agissent pas dans l’intérêt général.



**Contact Presse**

Océane MARIEL

++33645483085

[oceane.mariel@la.europarl.europa.eu](mailto:oceane.mariel@la.europarl.europa.eu)

**d. “Nous avons 10 ans pour sauver le climat et la biodiversité. La PAC n’est pas contraignante pour remplir nos objectifs climatiques et de biodiversité”.**

*La réforme de la PAC est manipulatrice. Elle reprend bien les termes de la durabilité chère aux consommateurs, mais elle les vide de leur sens et les exclue du volet législatif contraignant. Entériner cette PAC aujourd’hui, c’est tuer dans l’œuf l’imaginaire développé par les agro-écologistes, mentir délibérément aux citoyens sur le véritable contenu de cette PAC et perdre les 10 ans à venir pour sauver le climat, restaurer la biodiversité et agir pour le bien-être animal.*

"Agriculture durable et responsable", "commerce équitable", "solidarité", "lutte contre le réchauffement climatique", "agroécologie"... le texte de la réforme de la PAC ne fait pas l'impasse sur ces mots-clefs, indispensables pour faire des effets d'annonce et montrer que les demandes citoyennes sont prises en compte.

En réalité, le texte actuel ne prévoit aucun objectif chiffré. Il n'intègre pas les avancées du Parlement européen sur les thématiques de biodiversité et de climat : ni le « Pacte Vert », ni les stratégies « de la Ferme à la Fourchette » et « Biodiversité », ni la « Loi Climat » n'y sont intégrées. La Direction Générale de l'Agriculture de la Commission et les 3 grands groupes du Parlement Européen restent bloqués sur des positions anachroniques. Pourtant la réforme de la PAC pourrait être le pilier agricole du Green Deal, au service de la mise en œuvre de tous les textes ambitieux votés par le Parlement européen.

**Perpétuation des pollutions, de l’emballage climatique et de la maltraitance des animaux d’élevage**

La PAC prévoit que les Etats s’engagent dans des « éco-schémas » pour le climat, la biodiversité ou le bien-être animal, alors qu’ils ne pourront pas exiger des agriculteurs qui touchent des subventions de modifier leur manière de travailler.

La majorité des aides (premier pilier) continue à être distribuée via les paiements directs de façon aveugle, sans conditionnalité suffisante. Concrètement, plus de 80% des aides perçues par les agriculteurs proviennent du premier pilier et sont distribuées sur le critère de la surface des exploitations. L’Etat proposera des éco-schémas, dont il ne pourra exiger la mise en œuvre.

D’autre part, le second pilier de la PAC, qui permet notamment l’essor de pratiques plus vertueuses, l’installation en agriculture biologique ou la subvention de mesures agroécologiques n’est pas revalorisé.

Il n’y a donc aucune raison de penser que les activités agricoles vont, grâce à cette PAC, restaurer la biodiversité, émettre moins de CO2 et/ou favoriser le bien-être des animaux d’élevage.



**Contact Presse**

Océane MARIEL

++33645483085

[oceane.mariel@la.europarl.europa.eu](mailto:oceane.mariel@la.europarl.europa.eu)

**e. “En nationalisant la PAC, cette réforme va exacerber la compétition entre Etats membres et fragiliser davantage l’Union européenne”**

*Sous couvert d’être « plus proche des territoires », on assiste à une renationalisation extrêmement dangereuse des aides PAC. Chaque Etat mettra en place un Plan Stratégique National pour moduler les aides afin d’être plus compétitif que ses voisins, sans que la Commission soit décisionnaire sur l’approbation de ces plans. Cela risque d’encourager des fuites en avant dans l’utilisation des pesticides et des engrais. Concrètement, si la France veut repoter des marchés agricoles, il est fort probable qu’elle tolère le recours aux engrais et aux pesticides pour booster les rendements sur le court-terme. C’est une accentuation d’une orientation prise en 2013, aux conséquences très inquiétantes.*

**En Europe...**

Les disparités entre agriculteurs européens sont énormes. Un agriculteur roumain touche en moyenne deux fois moins d’aides PAC qu’un agriculteur néerlandais. Certes, cette situation est héritée de l’accord passé entre l’Europe centrale et orientale, lorsqu’ils sont entrés dans l’Union européenne, après l’effondrement et la disparition de l’URSS. En revanche, cette PAC n’est pas suffisamment ambitieuse sur la convergence. En maintenant une réelle iniquité entre les paysans de l’est et de l’ouest elle contribue à renforcer des partis nationalistes, comme en Pologne ou en Hongrie.

Cette compétition entre Etats membres encourage une compétition entre agriculteurs européens. Pour renforcer la compétitivité nationale, chaque Etat membre aura intérêt à faire baisser les prix, pour éliminer ceux qui n’arriveront pas à produire à bas coût. Et quand les prix ne couvriront pas les coûts de production, des assurances seront mises en place avec des fonds publics pour que les plus gros agriculteurs puissent s’en sortir.

En conséquence, la nature « européenne » de la PAC et sa cohérence dans les différents pays européens n’est plus assurée. L’application du Green deal et des plans stratégiques nationaux échappe à la Commission européenne. Cette dépossession entrainera inévitablement un non-respect des engagements européens en matière d’environnement et de climat.

**En France...**

Avant cette PAC, les autorités de gestion du second pilier étaient les Régions. Elles étaient chargées d’attribuer les aides PAC dans les termes fixés par l’Union européenne. Demain, si cette PAC est votée, ce sont les Etats qui héritent de cette compétence. Leur rôle ne se limite pas qu’à cela, ils devront également établir un Plan Stratégique National (PSN) : c’est ce plan qui s’appliquera à tous les agriculteurs.

Les Etats auront donc la possibilité de moduler les aides pour être plus compétitifs que leurs voisins. Cela veut dire que la compétition économique entre Etats membres est priorisée, ce qui les poussera inévitablement à faire des choix de court-terme, même s’il faut renier sur des engagements environnementaux ou sociaux. De plus, ces plans stratégiques nationaux ne permettront pas au gouvernement de contraindre les agriculteurs à quoi que ce soit car l’Etat n’a pas les moyens de mettre en place de mesure de suivi.